



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 03 JUILLET 2024  
2024/081**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le trois juillet deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures trente, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être Composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	26
Nombre de votants	29

Etaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, M. Michel CADIET, Mme Jeanne DELASSUS, Mme Marie-Renée BIZET, M. Laurent GIRARD, M. Christian ROUX, Mme Claudie LELECQUE, M. Jean-Philippe BASTIEN, Mme Florence LE MEIGNEN, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, Mme Céline BERTHO, M. Cédric ORDUREAU, M. Yannick DANIEL (Arrivé à 19h47) M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, Mme Florence LEPY, M. Christophe LIEGE, Mme Michelle GUILLEUX, M. Denis SEBILO , Mme Huguette ROSIER, M Laurent LELIEVRE, M Robert ACQUITTER, Mme Stéphanie PICOT.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Françoise CHAMPION (pouvoir à M Christian ROUX), M. Romain LAUNAY (pouvoir à Mme Cécilia DRÉNO), M. Ibrahim MAKO OLOW (pouvoir à Mme Christelle CHASSÉ),

Secrétaires de séance : Mmes C. BERTHO et M. GUILLEUX

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION HARP**

Rapporteur : Jeanne DELASSUS

Madame Jeanne DELASSUS, Adjointe à la Culture, au Tourisme et au Patrimoine, présente le dossier aux membres du Conseil municipal.

Elle rappelle l'instauration en 2024 (à l'issue d'une réflexion conduite en Commission Culture, Tourisme et Patrimoine) d'un dispositif permettant l'octroi de subventions exceptionnelles sur projet, destinées aux associations culturelles.

Une réunion de présentation de ce nouveau dispositif a été organisée en mairie le 16 janvier 2024, à laquelle ont été conviées toutes les associations culturelles.

Les associations culturelles non représentées lors de cette réunion ont reçu l'ensemble des informations par voie électronique.

La date-butoir de réception des candidatures 2024 était fixée au 31 mars 2024.

Une seule association a répondu à cet appel et déposé le projet d'exposition « Chaque étoile pour tracer des routes », art ethnographique d'Océanie (cf. document joint).

Conformément aux budget prévisionnel et devis figurant dans le dossier, la subvention exceptionnelle prise en compte par la Ville s'élève à 372,80 € TTC, correspondant aux frais d'impression d'un catalogue d'exposition et d'impression d'affiches.

A la demande de la Commission Culture, Tourisme et Patrimoine, réunie en séance le 24 avril 2024, des compléments ont été fournis par l'association, également joints au présent document.

Ces compléments ont été transmis par voie électronique aux membres de la Commission Culture, Tourisme et Patrimoine, lesquels ont rendu un avis favorable par le même biais.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le dossier de demande de subvention exceptionnelle sur projet culturel déposé par l'association HARP pour l'exposition « Chaque étoile pour tracer des routes », art ethnographique d'Océanie,

**VU** l'avis favorable rendu par la Commission Culture, Tourisme et Patrimoine,

Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE** :

- ◆ **D'ATTRIBUER** une subvention de 372,80 € à l'association « HARP » pour la mise en œuvre du projet d'exposition « Chaque étoile pour tracer des routes », art ethnographique d'Océanie.
  
- ◆ **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2024.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.*

**Certifié exécutoire par la Maire compte tenu  
De la réception en Préfecture, le 05 juillet 2024  
Et de la publication, le 10 juillet 2024**

**Pour extrait certifié conforme**

**Mme La Maire,  
Christelle CHASSÉ**

